Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Recu en préfecture le 09/04/2025

Publié le



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHAID: 019-211904206-20250408-DELIB2025011-DE

Le huit avril deux mille vingt-cinq à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de CHANTEIX, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean MOUZAT, Maire.

<u>Présents</u>: Jean MOUZAT - Françoise SERRE - Christophe BOURDET - Marcel GUINDRE - Catherine VIDAL - Isabelle BAUDRY - Eric LIVET - Thierry LANNES - Julien BARATAUD - Jean-Marc SIMONEAU -Valérie BOUCHAREL - Carla AFONSO DA CRUZ - Jean-Pierre VERGNE - Jean-François POUMIER

Excusés représentés : Evelyne LAVENU représenté par Jean-Marc SIMONEAU

Excusés non représentés :

Françoise SERRE est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation: 04 avril 2025

Délibération 2025-011 Fixation loyer communal au 169 rue des écoles

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la rénovation du logement situé 169 rue des écoles est terminée et qu'il serait souhaitable de le proposer à la location.

Après étude de marché, le loyer mensuel pourrait s'élever dans une fourchette allant de 550 (cinq cent cinquante) à 600 (six cents) euros par mois, révisable chaque année en fonction de l'indice de référence des loyers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, APPROUVE la mise à la location du logement, FIXE le montant du loyer à 580 (cinq cent quatre-vingt euros), DEMANDE une caution d'un mois de loyer au futur locataire et AUTORISE monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette location.

Membres présents: 14 Membres absents: 1

Votants: 14

Suffrages exprimés: 15

Pour: 10 Contre: 3 Abstention: 2

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le Représentant de l'Etat et sa publication.

Acte certifié conforme par monsieur le Maire et rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de TULLE Publié le 09/04/2025

Transmis au représentant de l'Etat le 09/04/2025

Le Maire, Jean MOUZAT

Délibération 2025-011 / Page 1 sur 1